



N° OJ : 95

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020**Objet :** Asbl l'Ilot - Subside de fonctionnement.- Dossier OPP/2020/183.

Le Conseil communal,

Considérant que les Journées du Matrimoine organisées par "l'asbl l'Ilot - Sortir du sans abrisme et la plateforme l'architecture qui dégenre" avaient lieu à Bruxelles les 25, 26 et 27 septembre dernier;

Considérant que ces journées mettent en lumière d'une part l'héritage matrimonial bruxellois historique - architectural, sculptural, urbanistique, social. D'autre part, les Journées sont aussi l'occasion de découvrir le patrimoine actuel – artistique, politique et féministe. Au-delà de la découverte du patrimoine bruxellois parfois, voire souvent, éclipsé, la question fondamentale de l'accès à la propriété pour les femmes et aux professions liées est transversalement soulevée lors d'ateliers menés par des expertes et tout au long des visites conduites par des professionnelles de terrain;

Considérant que l'ensemble du programme permet ainsi de rendre compte de la participation des femmes dans les multiples corps de métiers liés au matrimoine;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 15.000,00 EUR à l'asbl l'Ilot ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

**ARRETE :**

Article 1 : Supprimer le subside nominatif de 15.000,00 EUR inscrit à l'article 77366/33202 du budget ordinaire 2020 au profit du Biennale d'Architecture de Bruxelles

Article 2 : Octroyer un subside de 15.000,00 EUR à l'article 77366/33202 du budget ordinaire 2020 à l'attention de l'asbl l'Ilot.

Article 3 : La dépense sera engagée à l'article 77366/33202 du budget ordinaire de 2020.

Annexes :